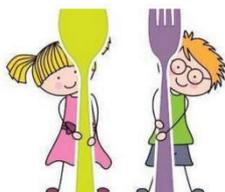


Document n°2 –Partie basse à nous retourner

RESTAURANT SCOLAIRE



Un élève inscrit régulièrement dispose d'une carte de cantine. Le prix du repas est fixé à 6€30.

TOUT ELEVE SE PRESENTANT MEME OCCASIONNELLEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE DOIT AVOIR UNE CARTE DE CANTINE CREDITEE AUPRES DE L'ACCUEIL PAR CB OU CHEQUE. Le prix du repas exceptionnel est fixé à 7,50 €

(à partir de 5 passages consécutifs sans badge, un nouveau badge sera attribué et facturé)

GARDERIE DU MATIN



A partir du 1er septembre, vous avez la possibilité de déposer votre enfant à la garderie surveillée dès 7H35 (portail gris des maternelles). Accueil possible entre 7H35 et 8 H10. Inscription obligatoire (voir règlement financier, document n°4).

Possibilité de garderie occasionnelle : 2€ le ticket

ETUDE SURVEILLEE : (16H15 à 17H30 ou 18H00)



L'étude du soir est proposée aux élèves de 16H45 à 17H30 ou de 16H45 à 18H (cf : document n°1- A conserver, paragraphe « Etudes surveillées et garderies »). C'est un temps de vie scolaire à l'école et le règlement s'y applique entièrement.

En cas d'absence ou de présence exceptionnelle, nous vous remercions de prévenir l'accueil le jour même avant 15H.

Le prix de l'étude est fixé à 4€

TOUT ELEVE SE PRESENTANT OCCASIONNELLEMENT A L'ETUDE DOIT ETRE IMPERATIVEMENT MUNI D'UN TICKET REGLE A L'AVANCE PAR CB OU CHEQUE.



Nom :Prénom:..... Classe :

Inscription à la cantine (à compléter et à donner le jour de la rentrée)

- Mangera à la cantine Lundi Mardi Jeudi Vendredi
 Ne mangera pas à la cantine



Tous les jours cochés sont fixes. Les repas pris en dehors de ces jours sont facturés comme occasionnels

Inscription à l'étude et à la garderie du matin (à compléter et à donner le jour de la rentrée)

- Ira à la garderie du matin Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- Restera à l'étude 17H30 18H

- Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- Ne restera pas à l'étude